

Il me semble, monsieur le Président, que ce serait une bonne chose de savoir si, quand il fait de telles affirmations, le député ne fait que répéter les paroles écrites pour lui par un rédacteur des conservateurs à partir de renseignements manifestement désuets et sans aucun rapport avec la question. Sinon, voudrait-il que nous organisions une séance d'information, ce que je ferais volontiers, pour expliquer comment tout notre programme de restructuration industrielle s'appuie avant tout sur notre politique de la main-d'œuvre et comment nous avons accompli beaucoup plus que le service de recherche du caucus conservateur peut s'imaginer?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce n'est pas étonnant que le pays soit en aussi piteux état. Le fait est que lorsque le député d'en face constate qu'il existe un problème, il croit qu'un peu d'argent peut tout arranger. Voilà le problème. Nous avons en réalité beaucoup plus de programmes qu'il nous faut.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: La litanie alphabétique du ministre est aussi embrouillée que son esprit. Vous êtes aussi bête que vous en avez l'air.

Une voix: Oh, oh!

M. Fisher: Madame le Président, je voudrais bien que le député qui vient de parler me dise ce qu'il entend par maquignonnage. Étant donné qu'il a participé à l'enquête Grange, j'aimerais bien qu'il me dise sur quels critères il s'est fondé pour nommer le conseiller juridique et le conseiller juridique adjoint de cette commission? Quelle était leur allégeance politique et combien gagnaient-ils?

M. Mazankowski: En ce qui concerne les commissions Grange et Dubin, et je trouve que ces deux organismes ont rendu d'éminents services à notre pays, et aux transports en général, je m'en suis simplement tenu aux directives émises par l'ancien gouvernement libéral.

M. Fisher: Madame le Président, j'aimerais donc que le député de Végreville (M. Mazankowski) confirme que les critères moraux dont s'était inspiré le gouvernement libéral précédent étaient acceptables à ses yeux, et suffisamment élevés pour que le député n'hésite pas à en assumer la responsabilité?

● (1800)

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

L'ajournement

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-132, Loi modifiant la Loi de 1973 sur les allocations familiales—Chapitre 139.

● (1805)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE REVENU NATIONAL—A) LA SAISIE DES COMPTES À RECEVOIR DES PETITES ENTREPRISES. B) LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, il y a dix jours, j'ai posé ici une question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je lui ai demandé pourquoi il ne recommandait pas au ministre des Finances d'imposer une surtaxe sur les pommes de terre que les Américains déversent sur les marchés de la vallée du Bas-Fraser et du Vancouver métropolitain. J'ai déduit de sa réponse qu'il y avait eu entente à ce sujet entre les gouvernements canadien et américain. Le ministre de l'Agriculture a alors laissé entendre que nous éprouvions des problèmes dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Je suppose que, par suite de ces problèmes, le ministre de l'Agriculture, peut-être d'accord avec le ministre des Finances, a décidé que la production agricole de l'est du Canada ne devait pas être compromise à cause du marché américain. Par conséquent, le gouvernement est maintenant prêt à sacrifier les producteurs de pommes de terre de la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, pour sauver les producteurs de l'Est.

Les pommes de terre des États-Unis sont de qualité supérieure. Elles sont produites dans une économie d'échelle de dix pour un sans doute. Les terres sont beaucoup moins chères aux États-Unis qu'au Canada, et les impôts sont moins élevés. Et, surtout, la main-d'œuvre est beaucoup moins chère. Il s'ensuit donc que le producteur canadien ne peut produire au même prix que les Américains. Cela signifie que le producteur américain peut désormais exporter et vendre ses pommes de terre au Canada moitié moins cher probablement que ce qu'il en coûte pour les produire au Canada. Par conséquent, le producteur canadien de la vallée du Bas-Fraser n'arrivera pas à survivre.